



Renouvellement d'engagements multilatéraux déterminants pour la relance au Symposium OACI Afrique/Moyen-Orient sur le transport aérien

Publication immédiate

Montréal, le 1^{er} septembre 2021 – Le Symposium OACI Afrique/Moyen-Orient sur le transport aérien s'est achevé hier avec le renouvellement d'engagements régionaux sur la relance dans le contexte de la pandémie, l'harmonisation des cadres réglementaires régionaux du transport aérien, les investissements internationaux dans les compagnies aériennes, les répercussions des taxes et des redevances sur la viabilité du transport aérien, et les stratégies de financement pour la modernisation de l'infrastructure aéronautique.

Autour du thème *Promouvoir et exploiter les avantages de la libéralisation*, la manifestation virtuelle a réuni des décideurs de haut niveau, des autorités de réglementation du transport aérien, des représentants de l'industrie, des professionnels de l'aviation et d'autres parties prenantes, avec l'objectif de faire avancer de manière marquée la coordination et la relance du transport aérien à l'échelle régionale.

Dans son allocution qui a donné le coup d'envoi du Symposium, le Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar, a assuré que l'institution spécialisée des Nations Unies continuerait d'appuyer résolument les efforts de relance de l'aviation régionale et les objectifs à long terme au service d'une meilleure connectivité aérienne en Afrique et au Moyen-Orient.

Il a aussi mis l'accent sur les importantes transformations que connaissent l'aviation et l'OACI, dictées par les priorités et perspectives actuelles de la relance du secteur.

Le Symposium visait notamment à examiner et à réévaluer les politiques et cadres de réglementation actuels du transport aérien à la lumière de l'incidence de la pandémie de COVID-19, compte dûment tenu des résolutions émanant du troisième Sommet afro-arabe.

La manifestation n'a pas manqué de souligner l'importance des fondements de la coopération, de la libéralisation et de la prospérité à l'échelle régionale, qui ont été établis par les Déclarations de Yamoussoukro, de Lomé, d'Antananarivo et de Mascate.

Avant la pandémie, l'aviation a créé plus dix millions d'emplois et produit près de 700 milliards de dollars de PIB cumulés dans les régions AFI et MID, s'est réjoui M. Salazar avant de rappeler que la reprise complète du transport aérien dans ces deux régions contribuerait à assurer la bonne mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, du Marché unique du transport aérien africain et des objectifs en matière de libre circulation figurant dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, tout en permettant la réouverture de marchés touristiques déterminants pour l'économie de pays océaniques et enclavés qui ont souffert de la pandémie.

Le Secrétaire général de l'Organisation a aussi fait valoir l'importance de la Conférence OACI de haut niveau sur la COVID-19, qui se tiendra en octobre, et de la 41^e session de son Assemblée, prévue l'année prochaine, pour maintenir la dynamique planétaire en faveur de la reconnexion du monde.

Pour approfondir le sujet, une liste des principaux engagements pris à l'issue du Symposium Afrique/Moyen-Orient sur le transport aérien est fournie ci-après.



Ressources pour les rédacteurs

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

[Portail de l'OACI sur la COVID-19](#)

Résultats du Symposium AFI/MID : l'essentiel

Remédier aux difficultés créées par la COVID-19 et accompagner les efforts des États en faveur de la relance de l'aviation

Les participants :

- 1) ont souligné les incidences inédites de la pandémie de COVID-19 sur le secteur aéronautique dans les régions Afrique et Moyen-Orient, notamment l'effondrement de la demande de voyages aériens, des pertes d'emploi colossales et la perturbation des activités commerciales et des chaînes logistiques, ainsi que la nécessité de reconstruire en mieux après la pandémie ;
- 2) ont réaffirmé que le rôle de chef de file de l'OACI, les recommandations et les orientations de l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART), les campagnes de vaccination en cours et les mesures économiques et financières mises en œuvre par les États et le secteur aéronautique dans les deux régions produisent des résultats favorables en vue de la relance progressive du voyage aérien, bien que la cadence de la reprise varie considérablement selon la région ;
- 3) ont souligné qu'il importe que l'OACI et les États continuent de fournir l'appui nécessaire, notamment par l'application plus ferme des recommandations contenues dans le rapport de la CART et la levée des obstacles réglementaires et des restrictions de voyage imposées par les États, et qu'ils facilitent une reprise et un

développement efficaces du secteur en Afrique et au Moyen-Orient, tout en tenant compte de la nécessité d'améliorer la connectivité, de revitaliser le secteur, de le rééquiper, d'opérer sa transition vers le numérique et de renforcer sa résilience en prévision des enjeux futurs ;

Harmoniser le cadre régional de réglementation du transport aérien

Les participants :

- 4) ont appelé les États à s'engager davantage dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur la libéralisation du transport aérien dans les régions Afrique et Moyen-Orient, y compris le Marché unique du transport aérien africain (MUTAA) et l'Accord de Damas de 2004, qui libéralise le transport aérien entre les États arabes ;
- 5) ont exhorté les États à harmoniser le cadre de réglementation du transport aérien en Afrique et au Moyen-Orient, tout en encourageant les États africains à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la Déclaration d'Antananarivo sur le développement durable du transport aérien en Afrique, la Déclaration de Lomé sur le développement du fret aérien en Afrique et le Plan d'action découlant de la Déclaration ministérielle sur le développement du transport aérien et du tourisme en Afrique ;
- 6) ont prié l'OACI de continuer à collaborer avec les États, la CAFAC, l'OAAC, les représentants de l'industrie et les parties prenantes concernées pour assurer la convergence des politiques et des réglementations régissant la protection des consommateurs, la concurrence et la taxation en Afrique et au Moyen-Orient, étant donné les avantages qu'elle présente pour la libéralisation et la croissance durable du transport aérien dans ces régions ;

Coopération et investissements internationaux dans les compagnies aériennes

Les participants :

- 7) ont mis en lumière la nécessité pour les États des régions Afrique et Moyen-Orient de poursuivre activement la levée des restrictions de nationalité des compagnies aériennes et d'autres restrictions frontalières de sorte à encourager les investissements internationaux dans les compagnies des deux régions, compte tenu des avantages établis pour les États et l'industrie, sans perdre de vue les questions sociales et les préoccupations relatives au travail et aux pavillons de complaisance ;
- 8) ont convenu que la coopération entre les compagnies aériennes des deux régions doit être encouragée, ce qui renforcera la connectivité aérienne en Afrique et au Moyen-Orient et contribuera à la croissance et au développement durable des marchés régionaux de transport aérien ;

Incidences de la taxation sur la viabilité du transport aérien

Les participants :

- 9) ont réaffirmé qu'il importe d'éviter la prolifération des taxes et des frais sur le transport aérien international et que les États doivent respecter les politiques applicables de l'OACI sur les taxes et les redevances ;
- 10) ont demandé à l'OACI de poursuivre les campagnes de sensibilisation au moyen d'ateliers, de séminaires et d'activités de renforcement des capacités afin d'informer les décideurs, les spécialistes de réglementation des États et les parties prenantes concernées de l'obstacle que constitue la taxation excessive et injuste pour le développement et l'expansion du voyage, du commerce et du tourisme internationaux et de l'économie nationale ;

Stimuler les investissements dans le développement de l'infrastructure aéronautique

Les participants :

- 11) ont réaffirmé l'importance de la Déclaration et Cadre de plan d'action pour le développement de l'infrastructure aéronautique en Afrique, et ont instamment invité les États à poursuivre le développement et la modernisation d'une infrastructure aéronautique de qualité en Afrique et au Moyen-Orient ;
- 12) ont souligné la nécessité pour les États d'inscrire, dans leurs plans nationaux de développement, des projets et des investissements liés aux infrastructures de l'aviation, en prévoyant un développement bien équilibré de tous les modes de transport ;

- 13) ont de nouveau appelé les États de ces régions à prendre des mesures pragmatiques pour créer un climat d'investissement transparent, stable et prévisible propice au développement de l'infrastructure aéronautique, en mobilisant un grand nombre de parties prenantes et en accentuant le rôle du secteur privé ;
- 14) ont appelé les institutions financières à prêter assistance aux régions Afrique et Moyen-Orient pour qu'elles puissent satisfaire à l'exigence d'amélioration et de modernisation de l'infrastructure aéronautique par l'adoption de nouvelles technologies et de solutions innovantes, tout en procédant à la relance du secteur de l'aviation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 ;

Conclusions générales

Les participants :

- 15) ont encouragé les États des régions Afrique et Moyen-Orient à échanger les informations et les meilleures pratiques permettant de promouvoir la croissance et le développement de l'aviation dans ces régions ;
- 16) ont instamment prié l'OACI de continuer de promouvoir auprès des États l'utilisation de ses politiques et de ses éléments indicatifs dans leurs pratiques de réglementation, au moyen de symposiums, d'ateliers et de séminaires ;
- 17) ont remercié l'OACI d'avoir organisé la manifestation, les modérateurs d'avoir animé les séances du Symposium, et les intervenants d'avoir apporté des contributions enrichissantes aux présentations et aux débats.

Informations générales :

communications@icao.int

Twitter : [@ICAO](https://twitter.com/ICAO)

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark

Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int

+1 514-954-6705

+1 514-409-0705 (mobile)

Twitter : [@wraillantclark](https://twitter.com/wraillantclark)

LinkedIn : [linkedin.com/in/raillantclark/](https://www.linkedin.com/in/raillantclark/)